

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

Domaine – L'organisation de la vie à l'École	Fiche n°15
Sujet – Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités au sein de l'École ?	
Mots clés associés au sujet : <i>prévention ; sanctions ; zones sensibles ; relations école-police-justice ; dispositifs relais ; respect ; règles</i>	

1. Définition du sujet

La transmission des savoirs et l'apprentissage de la vie en commun à l'École sont perturbés, depuis deux décennies, par la montée des incivilités et des comportements violents : les professeurs sont confrontés à des élèves qui manifestent de manière ostentatoire et parfois hostile leur refus du travail et de la culture scolaires ; les injures et les intimidations racistes, les expressions agressives de l'appartenance communautaire se multiplient ; les filles sont victimes de l'agressivité sexiste de certains garçons ; la délinquance se développe dans l'enceinte même des établissements scolaires, sous la forme du racket, du trafic de drogue, parfois même de la violence physique la plus brutale. Apporter une réponse efficace aux incivilités et à la violence scolaires constitue, tout le monde en convient aujourd'hui, l'un des enjeux majeurs de la politique éducative des années à venir.

Le débat porte évidemment sur la nature des mesures qui doivent être prises, dont la conception dépend de l'analyse que l'on fait des causes de cette montée des incivilités et de la violence à l'École. Deux types de causes, externes ou internes au système éducatif sont à distinguer :

- Pour ce qui est des causes externes, on peut imputer le phénomène ou bien à des causes socio-économiques – chômage, « ghettoisation » économique et ethnique, éclatement des familles – ou bien à des facteurs culturels – crise de l'autorité et de la transmission des règles traditionnelles de la civilité, influence de la culture médiatique sur la manière de penser, de sentir et d'agir des enfants et des adolescents. La question se pose de savoir ce que peut l'École lorsqu'elle est ainsi confrontée à un environnement défavorable : comment la volonté politique doit-elle s'orienter ? **S'agit-il d'abord de « donner plus à ceux qui ont moins » en affectant davantage de moyens aux établissements situés dans des zones considérées comme défavorisées ou « sensibles » ? Ou bien le problème est-il avant tout de résister à la crise de l'autorité et de la transmission, en s'efforçant de renforcer le pouvoir des éducateurs au sein de l'École et de recentrer celle-ci sur les savoirs et les valeurs qu'elle doit transmettre ?**

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

- S'agissant des causes internes au système éducatif lui-même, on peut imputer la montée des violences et des incivilités ou bien à l'incapacité de l'École de s'adapter aux conséquences de la massification – ce qui expliquerait notamment les difficultés du collège – ou bien, au contraire, à une volonté excessive d'adaptation aux « nouveaux publics » qui aurait conduit l'École à renoncer aux exigences républicaines de transmission de la culture scolaire et d'imposition de la morale laïque. Le comportement des enseignants et les pratiques scolaires sont ainsi mises en cause : soit que l'on mette en évidence l'humiliation ressentie par les élèves en raison des exigences de niveau qui les dépassent, des appréciations dévalorisantes et parfois du mépris dont font preuve certains enseignants à leur endroit ; soit à l'inverse que l'on dénonce le renoncement par l'institution à faire régner la discipline scolaire et la démagogie de certains enseignants ou chefs d'établissement. **Là encore deux orientations différentes peuvent être privilégiées : ou bien, considérant que la violence est une réaction des « mauvais élèves » à l'échec et à la stigmatisation dont ils sont victimes, on peut recommander une réponse de l'institution qui soit d'abord pédagogique ; ou bien on estimera que l'École est avant tout victime de son propre « laxisme », c'est-à-dire de son incapacité d'imposer ses valeurs, pour en déduire que l'urgence consiste à rétablir un ordre qui rende à nouveau possible l'acte éducatif.**

2. Etat des lieux

La mesure du phénomène est en soi un problème. Aujourd'hui sans doute surestimé du fait de la « caisse de résonance » médiatique, il a été longtemps sous-estimé voire nié par l'institution, avant que celle-ci ne réagisse par la mise en place d'une série de plans « anti-violence ». Comment faut-il interpréter l'augmentation des signalements de faits de violence aux autorités académiques – 30 % notamment durant les trois années, entre 1995 et 1998, où le phénomène a semblé prendre une nouvelle ampleur ? On peut considérer que la sensibilité en la matière étant plus grande les faits sont davantage signalés ; mais on peut aussi à l'inverse remarquer, comme dans le cas des insultes racistes et antisémites, que la banalisation de certains comportements a pour conséquence qu'ils ne sont même plus signalés.

Le ministère de L'Education nationale s'est doté, avec le logiciel SIGNA, opérationnel depuis la rentrée 2001, d'un instrument de mesure relativement fiable des « incidents graves ». Ces faits concernent environ 17% des établissements, pour la plupart situés en Zone d'éducation prioritaire (ZEP) ou classés « sensibles » ; parmi les violences signalées (1999-2000), les violences verbales viennent en tête (38%), suivies des dégradations (25%), puis les atteintes physiques aux personnes (14%), et des vols (13%) ; viennent ensuite les intrusions et les conduites à risque ; l'accroissement des violences verbales – souvent liées au racisme et à l'ethnicisation des conflits entre élèves – a été souligné, ainsi que le développement des violences sexuelles, reflet d'une évolution inquiétante des questions de mixité dans certains quartiers. Les auteurs des violences sont surtout des élèves (86%), mais les lycées et lycées professionnels sont parfois visés par des personnes extérieures (12%) ; dans le premier degré, on relève des violences de parents d'élèves à l'encontre des enseignants (elles représentent près du tiers des violences exercées contre les personnels du premier degré). Les victimes sont aussi, en majorité, les élèves (78%),

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

mais on observe une augmentation du nombre des personnels agressés (20%), surtout dans les lycées professionnels.

Par-delà les chiffres plusieurs tendances peuvent être identifiées : la banalisation de la violence quotidienne, des incivilités qui traduisent une dégradation du climat relationnel dans les établissements, notamment entre les enseignants et certains élèves ; le rajeunissement des auteurs de violence, manifeste au collège mais aussi dans le premier degré, désormais davantage concerné ; l'imprévisibilité des événements et des formes de violence, qui participe au climat général d'insécurité ; le développement d'une violence de groupe, souvent fondée sur des bases communautaires ou d'habitat (bandes de quartiers) ; la montée du communautarisme et des cultures identitaires, qui ne sont pas seulement de nature politico-religieuse mais peuvent être liées au lieu d'habitation, à des pratiques vestimentaires et langagières qui s'inscrivent en rupture avec le monde des adultes et la communauté éducative ; l'auto-victimisation de jeunes, qui justifient leur refus des règles par l'expression d'une insatisfaction vis-à-vis de la manière dont l'institution scolaire les considère.

Face à la montée des faits de violence et des incivilités quatre types de réponses ont été mises en œuvre :

- L'identification des établissements concernés afin de mettre en place un traitement différencié et adapté. La catégorie des « établissements sensibles » a été créée en 1992 : elle compte 171 collèges ou lycées (dont 112 en ZEP) ; le classement a pour effet de concentrer des moyens supplémentaires en personnel (par exemple le doublement du nombre des CPE et de professeurs principaux), d'introduire une procédure spéciale d'affectation des enseignants (avec examen local des candidatures) et d'accorder divers avantages (aménagement du service, déroulement de carrière, forte bonification au barème des mutations après quelques années d'exercice, etc.).
- La prévention de la violence conçue en partenariat, selon des modalités qui se sont développées avec un certain succès. Des conventions ont notamment été signées par l'Education nationale avec les ministères de la Justice, de l'Intérieur et de la Défense, en vue de mobiliser les services de l'Etat sur des actions communes. Les deux tiers des lycées et collèges ont mis en place une instance partenariale de prévention des conduites à risque et de la violence : le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).
- La volonté de réconcilier les élèves avec l'École. L'opération « École ouverte » notamment, lancée en 1991, permet - en ouvrant les collèges pendant les vacances scolaires, dans des contextes économiques et sociaux dégradés - de proposer des activités sportives, culturelles, mais aussi de soutien scolaire, et d'améliorer ainsi les relations entre adultes et enfants ; elle connaît depuis 1998 un succès croissant.
- La volonté de sortir des classes les élèves les plus perturbateurs dans le but de remédier à une scolarisation et une socialisation manquées au moyen des dispositifs relais (classes relais, ateliers relais, internats relais).

De toute évidence les mesures qui ont été prises demeurent largement impuissantes à endiguer le développement des violences et des incivilités. Il convient de s'interroger à la fois sur les modalités de la lutte contre l'échec scolaire, sur la manière de faire évoluer les relations entre les élèves et le personnel éducatif, mais aussi sur les outils permettant de faire respecter les règles de la vie en commun – personnel d'encadrement et sanctions efficaces.

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

3. Questions à débattre

Faut-il, pour pallier la défaillance éducative de certaines familles, rééquilibrer les missions de l'École en renforçant sa mission éducative ?

Quels sont les facteurs qui font qu'un établissement parvient à juguler plus efficacement qu'un autre les incivilités et les faits de violence ?

Comment transmettre aux enfants plus efficacement, dès la maternelle et le primaire, les règles de la vie en commun, et parvenir à développer la capacité de maîtrise de soi ?

Quel bilan tirer de la politique de discrimination positive dans les zones sensibles ?

Quel bilan tirer de l'opération École ouverte et des dispositifs relais ?

De quels personnels d'encadrement a-t-on besoin en priorité pour lutter efficacement contre la violence et les incivilités (psychologues, assistantes sociales, médiateurs, aides éducateurs, CPE, voire policiers comme dans certains pays) ?

Qu'est-ce qu'une sanction efficace ?

Faut-il – et si oui comment - affermir l'autorité des enseignants et de l'institution scolaire ?

Faut-il expliciter, dans le cadre du règlement intérieur des établissements, les devoirs de l'enseignant vis-à-vis de l'élève ?

Quels aménagements dans l'organisation de la vie scolaire seraient susceptibles d'améliorer les relations entre élèves d'une part, entre les personnels éducatifs et les élèves d'autre part ?

Quel est le rôle respectif des parents, des enseignants et autres personnels des établissements scolaires et enfin des élèves eux-mêmes dans la prévention de la violence et dans la discipline nécessaire au travail scolaire ?

Quels aménagements dans les relations entre parents et professeurs permettraient-ils de lutter plus efficacement contre les incivilités ?

Comment mieux associer les élèves à la prévention de la violence et au respect des règles de la vie en commun ?